



## Communiqué de Presse Urgence de la réingénierie de la formation en ergothérapie

21 juin 2023

L'ANFE, le SIFEF et l'UNAEE s'étonnent et s'inquiètent de l'absence de réponse des instances.

Depuis novembre 2022, nous sommes toujours en attente d'un calendrier et d'une liste des formations prioritaires pour entamer des travaux de réingénierie.

Pour rappel, lors des dernières rencontres avec les ministères de tutelle et la DGOS, la **position unitaire des associations représentatives de l'ergothérapie** sur le sujet de la réingénierie, de son format et de son calendrier prévisionnel avait été saluée. Le constat relevé par nos associations de la **lourdeur horaire du programme actuel de formation** avait également été fait.

La parution ce 16/06/2023 de l'Arrêté du 12 juin 2023, relatif aux conditions de **prescriptions des dispositifs médicaux et aides techniques** par les ergothérapeutes, confirme à nouveau la nécessité d'actualiser rapidement et de renforcer le contenu de la formation initiale des ergothérapeutes.

Depuis 2010, le programme de formation n'a cessé de se compléter au regard des nouvelles pratiques et de l'évolution des politiques de santé. Ainsi à la formation des futurs professionnels s'ajoutent d'ores et déjà dans leur cursus de formation :

- le développement des interventions de l'ergothérapeute auprès des enfants atteints de Troubles Neuro Développementaux (TND) et de Troubles du Spectre Autistique (TSA) au sein des Plateformes de Coordination et d'Orientation (PCO) ;
- la future inscription d'actions essentielles de l'ergothérapeute dans la prise en charge et le suivi des personnes souffrant de paralysie cérébrale et de polyhandicap ;
- la mise en œuvre de **programmes de prévention** :
  - le service sanitaire, dont les enjeux d'inclusion ont une nouvelle fois été énoncés lors des Journées Nationales du Service Sanitaire des Etudiants en Santé en mars 2023 ;
  - la Prévention des Risques liés à l'Activité Physique (PRAP), les ergothérapeutes étant la seule formation paramédicale ayant conventionné avec l'INRS en se saisissant de ses enjeux ;
  - le programme TaPaSS inspiré du Life Style Redesign, action de prévention auprès des futurs retraités pour lequel la CNSA s'est montré récemment très intéressée et qui souhaite le généraliser sur le plan national en lien avec les conférences de financeurs
  - la mise en œuvre des moyens pour le Plan anti chute et Ma Prim'adapt
- les recommandations sur le **parcours de rééducation et réadaptation des patients après AVC** stipulent l'importance de l'intervention des ergothérapeutes dans le retour à domicile, le parcours de soins et le maintien à domicile de cette population;

- les **interventions dans les entreprises** pour favoriser l'insertion professionnelle et la qualité de vie au travail en tant que préventeur
- le programme Community Occupational Therapy in Dementia (COTID), s'inscrivant dans une **approche psycho-sociale** dont l'importance a été soulignée dans le plan Maladies Neuro-Dégénératives 2014-2019 et la feuille de route 2021-2022 ;
- les contenus en **cyber sécurité et en télé soin** ;
- Et tout récemment l'encadrement de la **prescription des dispositifs médicaux et aides techniques**.

Le référentiel de formation actuel ne permet plus d'intégrer ces projets **sans impacter les autres contenus** ce qui est délétère pour les étudiants futurs professionnels, ainsi que pour les équipes pédagogiques, et il ne répond plus au besoin du système de santé en devenir.

De nouveau, nous affirmons d'un commun accord, directeurs pédagogiques et formateurs d'Instituts de Formation en Ergothérapie, ergothérapeutes et étudiants que :

- Le modèle de pratique avancée n'est pas compatible avec notre profession. A l'heure où des projets d'accès direct sont expérimentés afin de fluidifier le parcours de soins, favoriser **la collaboration et l'interprofessionnalité** dès la formation initiale est primordiale avec une équité dans le temps d'étude pour les différentes formations comme l'orthophonie ou la kinésithérapie qui sont sur 5 ans d'étude.
- La modalité d'entrée (ParcourSup) ne correspond pas en termes de préparation et de maturité aux attendus d'exigences de la formation, un mode d'admission avec **une année commune en santé** serait préférable pour apporter des pré requis aux étudiants et faire mûrir leur projet professionnel

Ainsi nous persistons à défendre un **modèle de formation spécialisée en 5 ans (1+ 4 ans) avec un Diplôme d'Etat et un Master 2**.

Une réingénierie aboutissant à **une augmentation de la durée de formation initiale** est urgente pour répondre de manière adaptée et performante aux besoins des populations et aux évolutions sociétales. Nous nous tenons disponibles pour entamer sans tarder la refonte des référentiels d'activité, de compétences et de formation.

Dans l'attente d'une réponse rapide concernant la mise en œuvre du chantier de la réingénierie.

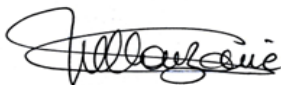
**Président de l'ANFE**

**Arnaud SCHABAILLE**



**Présidente du SIFEF**

**Géraldine DESPRES**



**Présidente de l'UNAEE**

**Flora CALIPARI**

